

Communiqué de presse

Favoriser l'emploi dans l'artisanat et renforcer l'accompagnement des entreprises artisanales dans leurs besoins de recrutement : CMA France, France Travail, l'Union Nationale des Missions Locales et le réseau Cap Emploi (CHEOPS), renforcent leur coopération.

Le mercredi 4 juin 2025, à Paris, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat France et les trois opérateurs du Réseau Pour l'Emploi ont signé une convention nationale triennale de partenariat réaffirmant leur engagement renforcé et durable.

Ce renouvellement vise à consolider les actions initiées dans le cadre du protocole de coopération annuel de mars 2024 entre CMA France et France Travail et de la convention partenariale triennale de mai 2023 entre CMA France et l'UNML.

Ce partenariat s'articule autour des six priorités communes :

- 1) **Mobiliser et faire connaître l'ensemble des services aux entreprises facilitant les recrutements dans le secteur de l'artisanat** grâce à des plans d'action locaux communs
- 2) **Accompagner plus efficacement les entreprises artisanales de chaque territoire** dans leurs besoins de recrutement et agir plus particulièrement sur l'attractivité des métiers de l'artisanat dans les secteurs en tension.
- 3) **Développer et promouvoir le recrutement inclusif**, en élargissant le ciblage des candidats et en adaptant les process de recrutement. Il s'agit de répondre aux difficultés de recrutement dans l'artisanat et favoriser l'insertion durable de certains publics cibles notamment des jeunes, des Allocataires du Revenu de Solidarité Active (ARSA) et des personnes en situation de handicap.
- 4) **Promouvoir auprès des demandeurs d'emploi les opportunités d'emploi dans le secteur de l'artisanat de chaque territoire** ainsi que l'accès à l'apprentissage notamment via la valorisation des CFA du réseau des CMA plus spécifiquement pour les jeunes et les personnes en situation de handicap pour lesquelles aucun plafond d'âge n'intervient s'agissant des entrées en apprentissage.
- 5) **Développer l'initiative entrepreneuriale et faciliter la reprise d'entreprise artisanale** par et pour les personnes en recherche d'emploi, en reconversion ou en transition professionnelle.
- 6) **Sécuriser l'emploi en faisant la promotion des services d'accompagnement au maintien dans l'emploi** et à l'évolution professionnelle particulièrement pour les personnes en situation de handicap.

Joel FOURNY, Président de CMA France a déclaré : « La convention qui vient d'être signée s'inscrit dans le prolongement de la coopération précédemment engagée entre le réseau des CMA et France Travail. Aujourd'hui, je suis heureux de poursuivre avec le Réseau pour l'emploi et ses trois opérateurs : France Travail, l'Union Nationale des Missions Locales et CHEOPS le réseau Cap Emploi. A travers cette convention, notre ambition est de pérenniser et de renforcer nos actions tant pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi que pour accompagner les entreprises artisanales, notamment en tension, dans leur besoin de recrutement. Compte tenu des enjeux pour notre économie et notre pays, il est essentiel que nous puissions conjuguer nos forces dans l'intérêt de l'insertion professionnelle et de l'emploi mais aussi des entreprises et de la pérennité de la filière artisanale. Nos deux réseaux y sont extrêmement attachés et je sais qu'ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour relever ces défis. »

Aymeric MORIN, Directeur général adjoint de France Travail délégué à l'offre de service a déclaré : « Accompagner plus et mieux les entreprises artisanales dans la réponse à leurs besoins de recrutement, par une coopération opérationnelle ancrée dans les territoires notamment dans le cadre des Task Force entreprise, c'est l'intérêt commun que nous avons, opérateurs du Réseau pour l'emploi et CMA France. Mettre toutes nos forces pour proposer le bon candidat en face de chaque offre et pour accompagner les entreprises artisanales à sortir de la logique de recrutement sur CV en s'ouvrant à une plus grande diversité de talents, c'est la mission partagée qui est la nôtre. C'est également donner à tous les demandeurs d'emploi les clés pour découvrir les métiers de l'artisanat, plus spécifiquement ceux en tension, et les accompagner dans leur apprentissage ou dans l'entrepreneuriat et la reprise d'entreprise artisanale. ».

Isabelle PERDEREAU, Membre du bureau de l'UNML a déclaré :

« Nous sommes heureux de continuer à créer des liens durables avec le réseau CMA pour permettre aux jeunes d'accéder aux métiers de l'artisanat. Les conventions nationales signées depuis des années entre CMA France et l'UNML donnent un cadre à cette dynamique, et la convention que nous signons aujourd'hui avec nos partenaires du réseau pour l'emploi va permettre de nous coordonner de manière optimale. C'est un enjeu crucial pour les employeurs de recruter des jeunes intéressés par ces métiers et de pouvoir compter sur l'accompagnement global proposé par les Missions Locales. Les objectifs sont pluriels : sécuriser l'embauche et favoriser la reprise ou la création d'entreprise. »

Alain Frouard, Vice-Président de CHEOPS - le réseau Cap Emploi a déclaré :

« La signature de cette convention s'inscrit dans une dynamique structurante pour l'ensemble des acteurs de l'emploi. Elle permet de consolider les synergies territoriales entre les réseaux et de renforcer l'accompagnement des entreprises artisanales dans une logique de recrutement inclusif. Le réseau Cap emploi mobilisera pleinement son expertise en matière de compensation du handicap et de sécurisation des parcours professionnels, afin de contribuer à répondre aux besoins en compétences du secteur de l'artisanat tout en favorisant l'accès ou le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. »

CONTACTS PRESSE :

CMA France : Nicolas THERBY - 06 18 61 57 35 - therby@cma-france.fr

France Travail : Jennifer REGLAIN - 07 77 28 15 46 - jennifer.reglain@francetravail.fr

UNML : Edith LE GOURRIER - 06 35 82 20 46 - elegourrier@unml.info

CHEOPS : Carole POIROT – 07 88 32 86 24 - carole.poirot@cheops-ops.org